

ANNEXE VOIRIE

NOTICE EXPLICATIVE

Le réseau de voirie de la commune de Saint-Piat comprend :

- une voirie départementale qui supporte les trafics les plus importants et constitue l'essentiel des rues du bourg et les rues principales des deux hameaux de Changé et de Grogneul,
- une voirie communale comportant elle-même deux catégories de voies :
 - les voies communales destinées à la circulation générale, qui font partie du domaine public de la commune et qui, à ce titre, sont inaliénables,
 - les chemins ruraux et les sentes rurales affectées à l'usage public, servant principalement de desserte des exploitations agricoles ou forestières ainsi que d'itinéraires de promenade et de randonnées. Cette catégorie de voies appartient au domaine privé de la commune.

1 - La voirie départementale.

Elle est gérée par le Conseil général d'Eure-et-Loir, Subdivision de la Périphérie chartraine, 2 rue de Saint-Georges sur Eure - 28110 LUCE.

Celui-ci assure la police des voies et a la charge de leur entretien. Toutefois en agglomération, les pouvoirs de police sont du ressort du Maire et la commune, en accord avec le Conseil général assure la gestion des trottoirs et des ouvrages de recueil des eaux pluviales.

Plusieurs de ces routes font l'objet de plans d'alignement approuvés dans la traversée du bourg et des hameaux de Changé et de Grogneul (cf. pièces du P.L.U. concernant les servitudes EL 7) :

- Route départementale n° 6 :
 - rue de la République : arrêté préfectoral du 7 février 1856
 - rue des Dolmens : arrêté préfectoral du 7 février 1856
- Route départementale n° 6-1 :
 - rue Saint-Just et place Marcel Binet : arrêté préfectoral du 8 janvier 1861
- Route départementale n° 19-2 :
 - rue du Luxembourg : arrêté préfectoral du 15 octobre 1872
 - rue Robert Poisson : arrêté préfectoral du 15 octobre 1872
- Route départementale n° 106-4 :
 - rue des Anciens Combattants d'A.F.N., avenue de la Gare, rue Verte, place Marcel Binet, rue de la Libération : arrêté préfectoral du 28 avril 1894
- Route départementale n° 327 :
 - rue de Ligny : arrêté préfectoral du 24 mai 1895

Certaines de ces routes ont aussi fait l'objet de projets d'aménagement initiés par le Conseil municipal, en vue de mieux maîtriser la circulation automobile et d'améliorer la sécurité des piétons :

- Route départementale n° 6 :

- rue des Martels : délibération n° 2012/12-63 du 11 décembre 2012
- rue au Chard : délibération n° 2012/12-64 du 11 décembre 2012

- Route départementale n° 19-2 :

- rue Robert Poisson : délibération n° 2012/12-65 du 11 décembre

2012

- rue du Luxembourg : délibération n° 2012/01-13 du 31 janvier

2012

- Route départementale n° 106-4 :

- rue Verte : délibération n° 2012/ 01-09 du 31 janvier 2012

La réalisation de ces projets ne pourra intervenir qu'à terme, en fonction des possibilités budgétaires.

2 - La voirie communale.

2.1 - Les voies communales.

Sont actuellement classées dans la voirie communale suite à la délibération du Conseil municipal du 29 novembre 1964 et à l'arrêté du Préfet d'Eure-et-Loir du 30 août 1965, les voies figurant dans le tableau n°1 en annexe.

La commune prévoit de compléter cette liste, après exécution des procédures nécessaires, par les voies suivantes :

- chemin rural n° 15 entre la R.D. n° 6 et les Etablissements ROY,
- impasse du Marais,
- impasse François Lefèvre,
- impasse Lionel Maugars,
- impasse James Lambert,
- impasse desservant la zone d'activités des "Petites Ruelles",
- rue de la Jouvence,
- place René Quantin.

2.2 - Les chemins ruraux et les sentes rurales.

Font actuellement partie du domaine privé de la commune, les chemins et les sentes figurant dans le tableau n° 2 en annexe.

Plusieurs de ces voies sont intégrées à des itinéraires de promenades et de randonnées et sont, à ce titre inscrites au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (P.D.I.R.D.)

Le P.L.U. prévoit l'aménagement de certains de ces cheminements avec pour objectifs d'assurer une meilleure continuité des itinéraires, la découverte de sites intéressants par les vues qu'ils peuvent offrir sur la vallée et sur le village. A cet effet, le P.L.U. comporte plusieurs emplacements réservés.

Tableau n° 1 - Classement des voies communales

Numéro d'ordre du tableau de classement	Désignation de la voie Nom sous lequel la voie est communément désignée	Désignation du point d'origine et du lieu vers lequel elle se dirige	Longueur ou surface des voies	Observations
A - VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE CHEMIN				
C1	Chemin des Terrasses	Part de la rue du Lt Dolzy, se dirige vers Chartainvilliers et se termine à la limite de commune.	1265 m	
C2	Chemin de Grogneul	Part de la R.D.6 et se termine à la R.D. 327 au hameau de Grogneul.	1010 m	Actuellement avenue Pasteur et rue des Plantes.
C100	Chemin de Saint-Piat à Mévoisins par le Gué	Part de la R.D. 19-2, se dirige vers Mévoisins et se termine à la limite de commune.	90m	Mitoyen avec Mévoisins (rue Collin d'Harleville)
B - VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE RUES				
A	Rue du Lieutenant Dolzy	Part de la R.D. 6 et se termine au Chemin communal des Terrasses.	250m	Se prolonge au-delà de l'agglomération par le Chemin communal C1
B	Allée des Gâtines	Part de la R.D. 6 et se termine au Chemin Communal n° 2 (avenue Pasteur)	260m	
C	Impasse des Vignes	Part de la R.D. 6 et se termine au chemin rural n° 74 dit des Grandes Ruelles.	120 m	
D	Rue Verte	Comprise entre les R.D. 6-1 et 106-4.	30 m	Située derrière l'église
E	Rue de la Liberté	Part de la R.D. 6 au hameau de Changé jusqu'à la rivière d'Eure.	138m	Ex Chemin rural n° 8
F	Rue du Lavoir	Part de la R.D. 6 au hameau de Changé, se dirige vers la rivière et aboutit à la rue des Ponts.	255 m	Ex Chemin rural n° 9
G	Rue des Ponts	Part de la R.D. 6 au hameau de Changé et se termine à la rivière d'Eure.	150 m	Se prolonge au-delà de l'Eure par le Chemin rural n° 10.
H	Rue du Camp de César	Part de la R.D. 6 au hameau de Changé, se dirige vers la marnière et se termine au Chemin rural n° 72.	100 m	
I	Rue des Champarts	Part de la R.D. 327 au hameau de Grogneul et se termine à la limite de l'agglomération.	100 m	
J	Rue de la Mare à Sergent	Part de la R.D. 327 au hameau de Grogneul et	150 m	

		se termine à la limite de l'agglomération.		
K	Rue des Larris	Part de la R.D. 327 au hameau de Grogneul, traverse l'agglomération et se termine à la R.D. 327.	275 m	
L	Impasse des Clos	Part de la R.D. 327 au hameau de Grogneul et se termine au Chemin rural n° 21 dit des Basses-Cours.	75 m	
C - VOIES COMMUNALES A CARACTERE DE PLACES				
M	Place Vauvillier		1000 m ²	

Tableau n° 2 - Classement des Chemins ruraux et des Sentes rurales

N°	Désignation	Définition	Longueur	Largeur	Observations
1	C.R. dit du moulin du Breuil	de la R.D. 6 à la R.D. 19-2	487 m	ND*	En partie noyé par la ballastière.
3	C.R. de Jouy à Dionval	de la R.D. 6 à l'entrée du Centre E.D.F.	580 m	ND	
4	C.R. dit du Roi	de la R.D. à la R.D. 19-2	295 m	ND	Franchit l'Eure par un gué.
5	C.R. dit de fin d'Ormes	de la R.D. 6 à la R.D. 19-2	230 m	ND	Franchit l'Eure par la passerelle Deberly.
10	C.R. dit des Ponts	de l'Eure au hameau de Changé au Chemin rural de la Vidange	135 m	ND	
11	C.R. dit de derrière le parc de Grogneul	de la R.D. 6 au C.R. n° 150	779 m	ND	
14	C.R. dit de la Mare de la Justice	de la R.D. 327 au C.R. 74 (dit des Grandes ruelles)	1217 m	ND	
15	C.R. de Grogneul à la Folie	de la R.D. 6 au C.R. n° 155	350 m	6 m	Devenu C.R. n° 155 au-delà des Ets ROY.
16	C.R. dit du Camp de César	du C.R. n° 155 au Camp de César	382 m	ND	
18	C.R. dit du Saule Saget	de la R.D. 906 au C.R. n° 15	1358 m	5 m	Mitoyen avec Maintenon.
19	C.R. dit du Cul de l'Isle	de la R.D. 6 à la ballastière	860 m	ND	En partie noyé.
21	C.R. dit des Basses-Cours	de la rue des Plantes à l'Impasse des Clots à Grogneul	75 m	ND	
22	C.R. dit rampe de Grogneul	de la R.D. 6 à la rue des Larris	257 m	ND	
23	C.R. dit Sente de la Roguenotte	de la R.D. 19-2 à l'Eure	190 m	ND	Mitoyen avec Mévoisins.
24	C.R. dit de Soulaire au Breuil	de la R.D. 19-2 à la R.D. 329-2	400 m	ND	Franchit la voie ferrée par un P.I.
26	C.R. du Breuil à Mévoisins	de la R.D. n° 329-2 au fossé de la	50 m	ND	

		Jouvence			
28	C.R. de Chartres à Epernon	du C.R. n° 168 (dit de la Vallée) à la limite de commune avec Mévoisins	1388 m	ND	
29	C.R. de Dionval à Harleville	du C.R. n° 30 (dit latéral au Chemin de fer) au C.R. n° 31	965 m	5 m	
30	C.R. latéral au Chemin de Fer	de la R.D. 106-4 à la R.D. 329-2	940 m	ND	
31	C.R. de Saint-Piat à Harleville et Champseru	du C.R. 28 à la limite de commune avec Bailleau-Armenonville	1829 m	ND	
32	C.R. de Chartres à Yermenonville	du Chemin Perré à la limite de commune avec Mévoisins	440 m	ND	
33	S.R. sans dénomination	de la R.D. 6-1 à la rivière d'Eure	90 m	3,5 m	
34	S.R. dite de la Jardinette	de la R.D. 106-4 à la R.D. 19-2	117 m	ND	
37	C.R. dit des Bruyères	du C.R. n° 28 à la limite de commune avec Soulaire	782 m	ND	
39	S.R. dite à Marais	de la R.D. 19-2 à la R.D. 329-2	208 m	ND	
40	S.R. dite à Jouin	de la R.D. 19-2 à la R.D. 329-2	150 m	ND	
41	S.R. dite des Dzars	de la R.D. 19-2 à la R.D. 329-2	80 m	ND	
44	S.R. ruelle de la Fontaine	de la R.D. 19-2 à la R.D. 106-4	33 m	ND	
45	S.R. ruelle de la rue Verte	de la R.D. 19-2 à la R.D. 106-4	61 m	ND	
46	C.R. de Dionval à Saint-Piat	de la R.D. 19-2 à la R.D. 106-4	782 m	ND	Longe l'Eure
47	C.R. dit des Folies Boucher	de la R.D. 6 à la limite de	505 m	ND	

		commune avec Chartainvilliers			
48	C.R. dit des Martels	de la R.D. 106-4 au C.R. n° 47	1025 m	ND	
49	C.R. dit de la Garenne	de la rue du Lt Dolzy à la limite de commune avec Chartainvilliers	990 m	ND	
50	S.R. de Chartainvilliers à Saint-Piat	de la R.D. 106-4 au C.R. n° 49	145 m	ND	
51	S.R. dite de la Cour à Côme	de la R.D. 106-4 à la rue du Lieutenant Dolzy	93 m	ND	
52	S.R. dite chemin de la Chenevière	de la R.D. 106-4 à la rue du Lieutenant Dolzy	24 m	ND	
53	S.R. dite chemin des Martels	de la R.D. 106-4 à la rue du Lieutenant Dolzy	38 m	ND	
54	S.R. dite des Vaux	de l'impasse des Vignes à la rue du Lieutenant Dolzy	60 m	ND	
55	C.R. dite des derrières de Saint-Piat	de l'allée des Gâtines à l'impasse des Vignes	150 m	ND	
56	C.R. dit des Ponts de Villain	de la R.D. 6 à la rue des Plantes à Grogneul	924 m	ND	
57	S.R. annexe au C.R. des ponts de Villain	du C.R. n° 56 à l'allée des Gâtines	130 m	ND	
58	C.R. dit de la Mare	du C.R. n° 74 (dit des Grandes Ruelles) à l'allée des Gâtines	440 m	ND	
61	C.R. dit des derrières de Changé vers Maintenon	de la R.D. 6 vers Maintenon. Aboutit dans les champs	845 m	ND	
63	S.R. de Changé	de la R.D. 6 au C.R. n° 61	144 m	ND	
64	C.R. de Saint-Piat à l'Orme	de la R.D. 6 à l'Orme Hâlé	1555 m	ND	Longe l'Eure.

	Hâlé				
65	S.R. de Grogneul à l'Orme Hâlé	de la R.D. 6 à l'orme Hâlé	506 m	ND	Traverse le Centre Intercommunal de Changé. En partie noyé par les ballastières.
66	S.R. dite de derrière le parc de Grogneul	de la rue des Larris à la rue de la mare à Sergent	214 m	ND	
69	S.R. du Lavoir des gros Ormes	de la R.D. 19-2 à la rivière Eure	157 m	ND	
71	S.R. de la Savoie	de la R.D. 106-4 au C.R. n° 166 dit des Honorés	187 m	ND	
72	C.R. dit des graviers	de la rue du Camp de César au C.R. n° 16 (dit du Camp de César)	590 m	ND	
73	C.R. dit des Gâtines	du C.R. n° 56 et aboutit dans les champs	142 m	ND	
74	C.R. dit des Grandes Ruelles	de l'impasse des Vignes à la Voie communale C1	590 m	ND	
74b	S.R. dite des Vaux	de la Voie communale VC1 au C.R. n° 74	255 m	ND	
74c	S.R. du Lavoir de la Nation	de la R.D. 6 à la rivière d'Eure	80 m	ND	
75	C.R. dit des Terrasses	de la Voie communale C1 à la limite de Commune avec Chartainvilliers	600 m	5 m	
85	C.R. dit de Desserte	de la R.D. 106-4 pour aboutir dans les champs	55 m	5 m	
86	C.R. dit de la Butte	de la R.D. 106-4 à la limite de commune	440 m	5 m	Mitoyen avec Chartainvilliers
88	C.R. de la route d'Harleville au Gland	de la R.D. 106-4 au C.R. n° 81	595 m	6 m	
150	C.R. dit de	du C.R. n°18	724 m	6 m	

	Montmion	au C.R. 155			
151	C.R. dit des Carreaux	du C.R. n°150 au C.R. n° 153	817 m	6 m	
152	C.R. latéral à la R.D. 906	entre les limites communales avec Maintenon et Chartainvilliers	1395 m	6 m	Longe la R.D. 906 côté ouest.
153	C.R. dit de la Fosse Martelle	du C.R. n° 151 à la R.D. 327-2	900 m	5 m	
154	C.R. dit de la Motte	du C.R. n° 153 au C.R. n° 155	1208 m	6 m	
155	C.R. dit de Grogneul à la Folie	du C.R. n° 15 à la rue de la Mare à Sergent	710 m 40 m	6 m Variable	
156	C.R. dit du dessus du Parc de Grogneul	du C.R. n° 155 au C.R. n° 157	348 m	6 m	
157	C.R. dit des Terres à tout le monde	du C.R. n° 16 au C.R. n° 158	480 m	6 m	
158	C.R. dit des Terres à tout le monde à Grogneul	du C.R. n° 157 au C.R. 155	595 m	6 m	
159	C.R. dit des Ouches Ouest de Grogneul	du C.R. n° 155 au C.R. n° 14	235 m 40 m 295 m	8 m Variable 8 m	
160	C.R. dit du Clos de Grogneul	du C.R. n° 14 au C.R. n° 56	130 m 65 m	8m Variable	
161	C.R. dit des Plantes	du C.R. n° 56 pour aboutir à la parcelle B n° 189	175 m	5 m	
162	C.R. dit de la Mare	du C.R. n° 14 au C.R. n° 173	204 m	6 m	
163	C.R. dit de la Batte	du C.R. n° 75 au C.R. n° 14	390 m	6 m	
164	C.R. dit des longues Raies	de la R.D. 327 au C.R. n° 75	694 m	6 m	
165	C.R. de Grogneul à la Gonesse	de la R.D. 327 -2 à la limite de commune avec Chartainvilliers	281 m	6 m	
166	C.R. dit des Honorés	de la R.D. 106-4 au C.R. n° 48	250 m 60 m 260 m 135 m	6m 8 m 6 m 4 m	
167	C.R. des Pommeraies	du C.R. n° 166 au C.R. n° 47	865 m	6 m	
168	C.R. de Dionval	de la R.D. 329	360 m	6 m	Mitoyen avec

	à la Petite Butte	-2 à la limite de commune avec Soulaire	480 m	6 m	Soulaire
169	C.R. dit de Froid vent	du C.R. 28 pour aboutir à la parcelle D 520	180 m	4 m	
170	C.R. dit des Louaitres	du C.R. n° 35 à la R.D. 106-4	120m 440 m	4 m 6 m	Mitoyen avec Mévoisins
175	C.R. dit de la sente aux Moines	du C.R. n° 31 pour aboutir à la parcelle ZR n° 19	336 m	6 m	
180	C.R. dit de la Garenne de Boigneville	du C.R. n° 181 à la limite de commune avec Mévoisins	605 m	6 m	
181	C.R. dit de la sente Saint-Marc	de la R.D. 106-4 au C.R. n° 180	680 m	6 m	
182	C.R. sans dénomination	du C.R. n° 75 au C.R. n° 164	265 m	6 m	
XX	C.R. dit de la Vidange	de la rivière d'Eure à la limite communale avec Mévoisins	900m	ND	Mitoyen avec Mévoisins.
XX	C.R. dit Chemin-Bas	de la rue du Lt Dolzy à la Voie communale C1	345 m	ND	
XX	C.R. dit Chemin Perré	de la R.D. 106-4 à la R.D. 106-4	410 m	ND	
XX	S.R. sans dénomination	de la rue des Plantes pour aboutir vers le Chemin de Mme de Maintenon	335 m	ND	
XX	C.R. dit de Mme de Maintenon	de la RD 6 à la R.D. 327	260 m	ND	
* ND : largeur non définie à ce jour.					